

SOMMAIRE

P2 /

LA VIE DES PROJETS

- > Télé-médecine : vers le passage en routine des pilotes
- > Le ROR démarre en Alsace

P2 /

LA VIE DES PROJETS (SUITE)

- > 2014 : l'année de l'inscription dématérialisée en EHPAD

P3 /

FOCUS

- > Imagerie médicale : l'Alsace fait sa révolution numérique

P4 /

DMP

- > En route vers le DMP 2^e génération

Édito

L'e-santé, la relation patient réinventée

GASTON STEINER, Directeur d'Alsace e-santé



© PHILIPPE STIRNWEISS

Qui a dit que l'e-santé était une problématique de responsable informatique ? C'est bien plus que cela, c'est en réalité une nouvelle façon d'appréhender la relation avec le patient ou l'utilisateur. Comme dans le secteur de la banque il y a une dizaine d'années, le numérique s'impose aujourd'hui progressivement dans toutes les sphères de la santé. On connaissait déjà le rôle d'Internet dans l'interprétation par le patient de ses premiers symptômes avant la consultation chez le médecin. Depuis quelques semaines, c'est SOS Médecins Ile-de-France qui teste et valide le site E-Docteur, destiné à aider l'internaute face à la question : dois-je consulter ou non ?

Les établissements sanitaires et médico-sociaux intègrent également la nouvelle donne numérique. Ils conduisent d'importants chantiers qui réinventent la relation avec le patient. Un patient au cœur du processus, plus accessible. L'établissement sanitaire a tout à y gagner, d'un point de vue organisationnel d'abord. Quand un rappel automatique par SMS sera adressé à chaque patient 24 heures avant son rendez-vous, il diminuera la part des rendez-vous non honorés par le patient (près de 10% des consultations dans certains services). Remédier aux listes d'attente sur papier difficiles à actualiser ? Là encore, c'est le numérique qui a la solution avec ViaTrajectoire®. Cet outil a fait ses preuves pour gérer l'orientation en Soins de suite et réadaptation à la sortie de l'hôpital; en 2014, il sera mis à disposition des usagers et de leurs familles en quête d'Établissement d'hébergement

pour personnes âgées dépendantes. De la même façon, laisser la possibilité au patient de régler ses factures par internet constitue une facilité également profitable au taux d'encaissement de l'établissement.

Sur le plan médical, les bénéfices de l'e-santé ne sont pas à démontrer. Convaincus par le slogan du Dossier Médical Personnel (DMP) « Plus on en sait, mieux on se porte », près de 20 établissements et 500 professionnels de santé libéraux en Alsace ont franchi le pas : ils mettent à portée du patient et des autres professionnels de santé, dans les DMP, les éléments utiles à la coordination des soins. Simral, Service d'imagerie médicale en région Alsace, offre aux professionnels la capacité de partager les examens grâce à un accès protégé à l'historique de l'imagerie médicale de leurs patients.

Ce lien virtuel avec le patient ne se fait-il pas au détriment de l'humain ? Les exemples démontrent le contraire. Certains établissements ont intégré un accès à Internet au chevet de chaque patient. Un moyen de préserver le lien avec les proches malgré l'hospitalisation, même dans des conditions qui, jusqu'alors, n'autorisaient aucun contact : des services d'onco-hémato mènent ainsi des projets visant à permettre au patient en chambre stérile de communiquer avec ses proches. Appliquées à la santé, les technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles questions. Les réponses, elles, sont aux mains des décideurs et des acteurs du secteur. ■

Télémédecine : vers le passage en routine des pilotes

Dans le Projet régional de télémédecine 2012-2016, l'ARS (Agence régionale de santé) Alsace a identifié les besoins prioritaires de notre région et a confié à Alsace e-santé la mission d'expérimenter ces nouvelles organisations de soins dans les secteurs suivants : la gériatrie, le handicap et l'univers carcéral. Alsace e-santé a ainsi installé en 2013 une dizaine de dispositifs innovants de télémédecine dans des établissements pilotes : le Centre départemental de repos et de soins de Colmar, les centres hospitaliers de Bischwiller, de Colmar et de Rouffach, les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Gerstheim et de Woerth, ainsi que l'établissement pénitentiaire d'Ensisheim.

Après une période de formation, les équipes locales ont réalisé plus de 200 actes de télémédecine avec succès et de premiers bénéficiaires ont été identifiés. Pour la première fois, des médecins libéraux ont assuré des téléconsultations et des télé-expertises ; des soignants, au chevet des patients, ont été assistés à distance par un infirmier expert dans le suivi des plaies et de la cicatrisation. Des pratiques novatrices, issues du terrain, qu'Alsace e-santé encouragera en 2014, tout en accompagnant le passage en routine. ■

Télémédecine : nouvelle forme de pratique médicale à distance, sans transport, qui vise à améliorer la prise en charge des patients et l'organisation des soins pour les professionnels de santé.

LA TELEMEDECINE EN CHIFFRES

- 6 établissements pilotes, 13 sites géographiques différents
- 209 télé-actes réalisés depuis juillet 2013, dont :
 - 131 téléconsultations
 - 17 télé-expertises (entre médecins)
 - 61 télé-assistances infirmières (« télésoins »)

(Chiffres en date du 4 février 2014)

2014 : l'année de l'inscription dématérialisée en EHPAD¹

Déposer un dossier d'inscription en maison de retraite pourra bientôt se faire d'un simple clic grâce à ViaTrajectoire ® EHPAD. Grand public et professionnels ont d'ores-et-déjà accès à l'annuaire en ligne des EHPAD en Alsace. En avril 2014, les professionnels pourront également faire les démarches d'inscription sur le portail dédié. Puis ce sera au tour des usagers et de leur famille d'accéder à un site Internet conçu spécialement pour eux à l'automne 2014. L'aboutissement d'une année et demie de travail pilotée par l'ARS Alsace et les Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et coordonnée par Alsace e-santé.

Développé par le Groupement de coopération sanitaire SISRA (Système d'information de santé Rhône-Alpes), le site destiné aux professionnels médicaux et non médicaux est testé par une dizaine d'établissements pilotes dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin depuis l'été 2013. En janvier 2014, ViaTrajectoire ® EHPAD a enregistré ses premières inscriptions dématérialisées. Le portail fait régulièrement l'objet d'améliorations toutes demandées par le terrain. Le gage d'un outil ergonomique et convivial qui supplantera à terme le dossier papier. ■

¹EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Rendez-vous sur <https://trajectoire.sante-ra.fr>

> LE ROR DEMARRE EN ALSACE

Les structures de santé d'Alsace partageront prochainement un Répertoire opérationnel des ressources (ROR). C'est la mission que l'ARS Alsace a confiée à Alsace e-santé, qui accompagnera les établissements et apportera son soutien aux acteurs du projet.

Imposé par décret, le ROR a pour but d'afficher l'offre de soins régionale des établissements de santé dans une logique opérationnelle. Le premier bénéfice attendu du Répertoire opérationnel des ressources est d'améliorer l'orientation du patient vers la structure de proximité la plus appropriée à sa prise en charge, particulièrement en urgence ou en situation de crise. Le ROR permettra aux professionnels de santé d'accéder à une vision en temps réel des caractéristiques et de la composition des ressources. Autant de temps médical et paramédical gagné sur les tâches de recherche d'un service d'accueil.

Cet outil améliorera la connaissance de l'organisation de la permanence des soins et centralisera les informations nécessaires à la gestion de situations d'exception, par exemple en cas de plan blanc déclenché pour faire face à l'afflux de patients. D'autres régions sont en train de s'équiper du ROR, ouvrant des perspectives vers un annuaire interrégional. ■



© ALSACE-SANTÉ

L'IMAGERIE ALSACIENNE EN CHIFFRES

- Près d'**1 million d'examen** d'imagerie médicale sont réalisés par an
- **3 centres hospitaliers sur une trentaine** sont équipés de PACS à ce jour
- **Moins de 50%** des réunions de concertation pluridisciplinaire utilisent des images médicales comme support de décision
- **55 adhérents** constituent le groupement de commande Simral

© David Morganti

SIMRAL

Imagerie médicale : l'Alsace fait sa révolution numérique

L'Alsace sera parmi les six premières régions de France à mettre en place un dispositif mutualisé permettant le stockage centralisé, l'échange et le partage d'examen d'imagerie médicale. Une avancée de taille pour les établissements hospitaliers alsaciens plus nombreux que dans d'autres régions à ne pas être équipés d'un système intra-hospitalier d'archivage et de communication pour l'imagerie médicale (PACS).

Le Service d'imagerie médicale pour la région Alsace (Simral) fera donc d'une pierre deux coups : il équipera les hôpitaux alsaciens en PACS tout en offrant aux professionnels de santé des accès partagés et instantanés aux examens d'imagerie réalisés dans toute la région, de manière sécurisée et contrôlée. Un coffre-fort collectif où chacun trouvera l'historique de ses patients.

Le projet Simral est entré dans sa phase de mise en œuvre tout début janvier 2014. Après la signature du contrat-cadre fin décembre 2013 par Alsace e-santé, coordonnateur du groupement de commande Simral, et le consortium industriel Agfa Healthcare-Wordline (ex-Santéos), les opérations de préparation s'organisent avec les établissements pilotes d'une part, ainsi qu'autour de la gouvernance régionale d'autre part.

Des pilotes engagés

Les centres hospitaliers qui valideront les différents types de services du bouquet Simral ont fait l'objet d'un audit détaillé et se préparent pour l'archivage, le partage d'images médicales au sein de leurs services puis le

partage au niveau régional. Il s'agit des centres hospitaliers de Mulhouse, Wissembourg, Sélestat, Haguenau, Altkirch, le Centre Paul Strauss et les Hôpitaux universitaires de Strasbourg. Des cabinets libéraux, membres du groupement, participeront certainement à cet ensemble déjà très conséquent de sous-projets.

L'ARS (Agence régionale de santé) Alsace soutient Simral par un financement de 2,8 millions d'€ sur 5 ans, avec un appui particulier au partage en phase pilote. Le déploiement à l'ensemble de la région devrait se faire entre 2015 et 2016. L'équipe projet d'Alsace e-santé assure la coordination régionale en s'appuyant sur les compétences et l'expérience des professionnels du groupement : radiologues, cliniciens, médecins DIM (Département d'information médicale), administrateurs PACS, équipes informatiques, etc. Autant de contributions indispensables pour traiter les différentes thématiques identifiées et garantir la réussite de cette révolution numérique dans tous ses aspects : pratiques médicales, organisation, accompagnement du changement, aspects juridiques et médico-légaux. ■

> PROCHAINES ETAPES

T1-2014 : signature des premiers contrats par Alsace e-santé et les établissements pilotes avec le fournisseur.

T2-2014 : mise à disposition des outils communs d'archivage et d'identification des dossiers patients ; rencontre avec les cabinets privés et établissements pour définir des projets d'usages ; démarrage des services PACS et archivage dans les établissements pilotes.

T3-2014 : validation des services PACS et archivage ; démarrage du service partage dans les groupes pilotes.

T4-2014 : validation du service partage ; 1^{er} bilan des pilotes.

En route vers le DMP 2^e génération

Fin décembre 2011, Alsace e-santé est retenue par l'ASIP Santé (Agence des systèmes d'information partagés de santé) sur le programme « déploiement du Dossier médical personnel en région (DMP) ». Deux ans plus tard, l'Alsace se place parmi les premières régions DMP grâce à l'engagement des partenaires du projet et à l'accompagnement de proximité proposé par Alsace e-santé. Quelles sont les perspectives à l'heure du DMP 2^e génération annoncé en septembre 2013 par la ministre de la Santé Marisol Touraine ?

En 2014, Alsace e-santé ne relâche pas ses efforts orientés vers la médecine de ville et les établissements. Objectif: entretenir la dynamique DMP au sein de la région afin de préserver à la fois les acquis du travail accompli et notre capacité collective de réaction au moment où les décisions concernant les modalités du déploiement du DMP 2^e génération seront précisées.

DMP et parcours de soins des personnes âgées

Dans la poursuite des actions initiées en 2013, Alsace e-santé prépare activement le déploiement du DMP dans les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Un axe préconisé par la ministre Marisol Touraine. L'objectif premier des professionnels de la filière gériatrique consiste à développer l'échange et le partage des informations de santé entre l'hôpital, des structures d'hébergement, les services de soins infirmiers au domicile et la médecine de ville. Une clé pour améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins des patients, généralement fragiles, pris en charge par ces structures.

Albiom ou la biologie structurée dans le DMP

Inscrit dans les objectifs du DMP 2^e génération, le partage des résultats d'examen de biologie médicale dans le DMP est une attente forte des médecins. L'Alsace sera à nouveau pionnière avec Albiom (Alsace biologie médicale). Ce projet consiste à favoriser l'émergence de solutions logicielles, en ville comme à l'hôpital, permettant de transmettre au DMP les résultats d'examen de biologie dans un format standard structuré. En parallèle, Albiom permettra aux prescripteurs de visualiser de façon ergonomique et cohérente les résultats de biologie, quel que soit le laboratoire producteur.

Grâce à la structuration des données, le médecin pourra suivre l'évolution des différents paramètres dans le temps, quel que soit le laboratoire d'analyse qui a produit le résultat. Il pourra également être alerté dès qu'un résultat anormal apparaîtra dans un compte rendu.

Le biologiste, avec l'accord du patient, pourra accéder non seulement à son historique biologique mais également à son contexte médical. Le patient, quant à lui, pourra consulter plus facilement ses résultats et devenir pleinement acteur de sa santé. ■



© JEAN CHISCANO

> DES CHIFFRES

Au **31 janvier 2014**, l'Alsace compte **45 600 DMP** contenant près de **100 000** documents.

Ils ont été créés par **500 professionnels de santé libéraux**, et dans **19 structures** :

- les hôpitaux universitaires de Strasbourg,
- les centres hospitaliers de Colmar, d'Haguenau, de Mulhouse, d'Obernai, de Rouffach, de Saverne, de Sélestat,
- l'EPSAN,
- les cliniques Adassa, Ste Barbe, Diaconesses, Ste Odile de Strasbourg et St Luc,
- le centre Paul Strauss,
- l'hôpital intercommunal du Val d'argent,
- l'ADAPEI 67,
- l'APF du Bas-Rhin,
- l'Etablissement médical de Liebfrauenthal.

inf@e)santé

LA NEWSLETTER D'ALSACE E-SANTÉ

alsace.e)santé GRUPPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE

Directeur de publication : **Dr Pascal Charles**, Administrateur d'Alsace e-santé • Comité de rédaction : **Christine Bentzinger, Odile Huguet, Christine Lecomte, Aurélien Michot, Virginie Ostrowski, Véronique Payen, Anne Stackler, Gaston Steiner**

ALSACE E-SANTÉ

2 rue Seyboth, 67000 Strasbourg

TÉL +33 (0)3 68 67 67 68

EMAIL contact@sante-alsace.fr

WEB www.sante-alsace.fr